CONGO Savon Valentier. La vogue immense Emplit la France. Le monde entier.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 20 juin:

Soleil: lever: 3 h. 58; coucher: 8 h. 4.
Lune: dernier quartier du 19; nouvelle le 26.
Aujourd'hui: Ste Florence; demain: Ste Alice et St-Louis de Gonzague.
Exposition Internationale de Roubaix. (Voir notre rubrique spéciale: Exposition).

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

Une réunion de protestation à La Paix : Discours de MM. J. Guesde Lebas et M. Cachin

La Fédération des syndicats ouvriers de Roubaix avait organisé, lundi, une manifestation, dans le but de protester contre la loi des retraites ouvrières, votée en 1910. A cette occasion, elle avait fait appel au concours de M. Jules Guesde, député collectiviste de Roubaix, qui a donné une conférence dans le local de la coopérative ouvrière « La Paix », boulevard de Belfort.

M. Jules Guesde est arrivé en gare à 7 h. 22. Le député de Roubaix s'est aussitôt rendu dans un café de la place de la Gare où l'attendaient quelques amis.

Le cortège s'est ensuite formé. M. Jules Guesde avait pris place dans un fiacre. Il était précédé et suivi d'une foule nombreuse. Quelques manifestants portaient des pancartes sur lesquelles on lisait : « A bas les retraites pour les morts! » « Retraites ouvrières : A bas les 9 francs! » « Nous demandons la retraite à 55 ans! »

Le cortège, pour se rendre au siège de la Coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, a parcouru l'itinéraire suivant : rue de la Gare, Grand'Place, Grand'Rue, place de la Liberté, rues de Lannoy, des Longues-Haies, Sainte-Elisabeth et boulevard de Belfort.

La fanfare socialiste « La Paix », au départ, a joué l'*Internationale*. Les manifestants ont chanté divers refrains révolutionnaires.

Aucun incident sérieux ne s'est produit. A signaler simplement les traditionnels coups de sifflet au moment du passage de la colonne des manifestants devant le Grand-Hôtel, le Cercle de l'Industrie, et l'habitation de M. Georges Deschodt.

LA CONFÉRENCE

La grande salle de réunions de la Paix est archicomble lorsque les orateurs y font leur entrée, à 8 heures un quart. Les femmes sont en grand nombre dans l'assemblée. Beaucoup de ceux qui ont assisté au cortège, ne peuvent trouver place dans la salle.

M. Debaisieux, secrétaire général de la Bourse du Travail, conseiller municipal de Roubaix, est désigné comme président. Il propose comme assesseurs tous les secrétaires des syndicats de Roubaix. Sur l'estrade, à côté de MM. Jules Guesde et Debaisieux, avaient pris place MM. Lebas, conseiller municipal; Marcel Cachin, délégué permanent du Parti socialiste, et les assesseurs.

LES DISCOURS

En quelques mots, M. Debaisieux expose le but de la réunion et stigmatise la loi des retraites ouvrières « qui prend tout aux ouvriers et ne leur donne rien ».

Discours de M. Jules Guesde

« Le prélèvement sur les salaires ouvriers est un crime », telle est la base de la conférence de M. Jules Guesde. Il sourit des plaintes de la classe bourgeoise, répétant partout que, par la dépopulation, la France se meurt. « On se plaint de la dépopulation, dit-il, et l'on met un impôt sur les familles nombreuses. C'est non seulement le père, mais la mère et, ce qui est plus criminel encore, les enfants, qui sont frappés. »

La loi actuelle, au lieu d'être une réforme n'est, d'après l'orateur, qu'une caricature de réforme. Il voit en elle une prime au chômage, car, pour réduire la contribution qui lui incombe dans la constitution de la retraite, le patron aura intérêt à remplacer les ouvriers par des machines et ainsi, il fera faire par 300 ouvriers ce qui est actuellement fait par 600 travailleurs.

Si les ouvriers se laissent faire, dit-il encore, le taux de l'impôt que l'on établit sur eux croîtra sans cesse.

M. Jules Guesde montre comme un referendum populaire ayant rejeté à une énorme majorité cette loi, le fait de la faible proportion de bulletins de renseignements fournis par les assujettis.

A l'objection que, si le travailleur ne coopérait pas à l'établissement de sa retraite, celle-ci deviendrait une institution d'assistance et non plus une assurance, l'orateur répond que personne n'a songé à protester lorsqu'a été donnée au peuple l'instruction gratuite et obligatoire.

Si, en Allemagne, fonctionne une loi imposant les prolétaires, c'est que celle-ci a été votée à une époque où le prolétariat était en plein écrasement. « Et, dit l'orateur collectiviste, la République française, celle pour l'établissement et le maintien de laquelle se sont dévoués les ouvriers, la République radicale, la République sociale, veut chausser les souliers du chancelier Bismarck, l'homme de fer, l'homme de sang. »

C'est contre cette prétention que s'élève avec véhémence, le député de Roubaix.

Il est longuement applaudi par l'assistance.

Discours de M. Lebas

Dans son discours, M. Lebas a montré pourquoi, d'après lui, la retraite telle qu'elle est promise par la loi de 1910, doit être qualifiée de retraite des morts. Il a prôné l'abaissement de l'âge de jouissance de la retraite à 55 ans, et même à 50 ans pour certaines corporations où l'ouvrier s'use plus vite.

L'orateur roubaisien a terminé son discours par ce cri :

« A bas l'impôt sur les salaires! A bas la retraite pour les morts! Vive la Révolution sociale! »

Discours de M. Marcel Cachin

Parmi les espoirs qu'il exprime, au cours de sa causerie, le délégué permanent du parti socialiste « souhaite que l'immense protestation soulevée par la loi des retraites fasse l'union complète dans l'ensemble du parti socialiste. »

M. Cachin a montré « la bourgeoisie capitaliste à l'assaut des milliards et prenant dans la poche des prolétaires de quoi constituer leur retraite. » « En 1871, les Prussiens nous ont demandé cinq milliards. C'est, non pas une fois, mais chaque année que les bourgeois capitalistes, les Prussiens de l'intérieur, prélèvent sur les travailleurs, grâce à leur labeur, une somme plus forte que celle exigée par les Prussiens en 1871. »

L'orateur a voulu prémunir ses auditeurs contre « le danger de donner eux-mêmes une nouvelle arme à la bourgeoisie par les millions que fourniraient leurs versements accumulés. »

« Le péril financier a perdu en 89 la féodalité; n'allez pas fournir à la bourgeoisie le moyen d'échapper à ce péril qui peut être sa perte. »

Un ouvrier roubaisien, âgé de 61 ans, et père de sept enfants, est intervenu à la fin de la réunion. Il a expliqué qu'il constituait lui-même pour lui et sa famille, une retraite moins onéreuse et beaucoup plus productive que celle offerte par la loi et a déclaré « qu'il préférerait se donner la mort plutôt que de verser un centime au gouvernement. »

L'assemblée a voté un ordre du jour par lequel elle s'engage à faire avec plus d'énergie que jamais une opposition irréductible à la loi de 1910; réclame la transformation de l'impôt sur les salaires en impôt sur les successions et lève la séance au cri d'« A bas les voleurs de salaires! »

Pendant la réunion, un feu de joie a été fait dans la cour de la « Paix », d'un tas de feuilles de renseignements pour les retraites. Autour du foyer, des manifestants ont chanté des refrains révolutionnaires.

Un accident d'automobile sur la route d'Ostende

DEUX ROUBAISIENS BLESSÉS

Deux de nos concitoyens qui se trouvent actuellement en villégiature dans une petite localité, à proximité d'Ostende, ont été victimes d'un accident d'automobile.

M. Camille Duvinage, modeleur, rue des Longues-Haies, effectuait une promenade, lundi matin, en auto, sur la route d'Ostende, à proximité de cette dernière ville, en compagnie de son gendre et de plusieurs membres de sa famille.

Pendant le parcours, à la suite d'un dérapage du véhicule, les personnes qui s'y trouvaient, furent projetées sur le sol.

M. Camille Duvinage fut relevé le genou fracturé; son gendre a eu le bras également fracturé, les autres personnes qui se trouvaient dans l'auto en furent quittes pour quelques contusions sans gravité.

NOUS APPRENONS que M. Ferdinand Bulteau, membre de la commission administrative du Conservatoire de Musique de Roubaix, est nommé membre du jury, au concours international de musique, qui aura lieu à Valenciennes, les 13, 14 et 15 août.

M. Ferdinand Bulteau a été pendant de longues années critique musical au « Journal de Roubaix », sous le pseudonyme de « Rémy ».

UN PUNCH INTIME A LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE L'« ANCIENNE ». — L'« Ancienne » désirant fêter les nombreux et éclatants succès remportés ces temps derniers avait, hier soir, convoqué ses membres à un punch tout intime.

Dès le début de la réunion, M. Vroman, président, prend la parole et après avoir remercié la presse pour le concours si large qu'elle ne cesse de prêter à la société, rappelle brièvement les brillants résultats obtenus récemment dans différents fêtes et concours.

C'est tout d'abord la Fête d'Hiver, encore présente à toutes les mémoires et dont les sportsmen régionaux ont certainement gardé le meilleur souvenir. Ce fut le début d'une heureuse période pour l'« Ancienne ». En effet, peu de temps après, le champion Victor Lefebvre était définitivement désigné pour faire partie de la section de six athlètes français qui a concouru au Tournoi International de Turin.

Après vint la grande fête de Préparation Militaire où la section qui se présentait, obtint la « Coupe départementale de gymnastique », trophée particulièrement ambitionné, l'« Ancienne » étant surtout une société de gymnastique et ayant à cœur de le prouver dans toutes les manifestations où elle se produit. Il adresse à cette occasion ses plus sincères félicitations à MM. Guyot, Pratte, Réquillart, les dévoués dirigeants de la Préparation Militaire, pour ce beau succès et arrive ensuite au Concours International de La Haye, concours magnifique où fut consacrée une fois de plus d'éclatante façon, la valeur de l'excellente section qui s'y présentait et du jeune chef qui la commandant, M. G. Guyot. Ils avaient là-bas comme concurrents: allemands, italiens, belges, hollandais, nos petits gymnastes leur prouvèrent que sur ce terrain comme sur bien d'autres, les Français étaient toujours à hauteur de leur réputation.

Il termine en demandant aux gymnastes de rester toujours groupés autour de leur chef et de continuer à travailler, car la tâche n'est pas terminée; plusieurs fois encore, au cours de cette saison l'« Ancienne » aura à se produire et il ne s'agit pas de déchoir, au contraire!

Après avoir accueilli par d'unanimes applaudissements cette exhortation à la discipline et au travail, les gymnastes par l'intermédiaire du benjamin de la section de La Haye offrirent à leur chef, M. Guyot, un souvenir de cette journée. Tout en le remerciant du dévouement qu'il ne cesse d'apporter dans ses ingrates fonctions, ils l'assurèrent qu'ils feraient leur possible pour être dignes de lui de façon à grandir encore la belle réputation de l'« Ancienne ».

M. Guyot, très touché de cette marque de sympathie, remercie et assure la société de son entier dévouement.

Et comme d'usage, un concert improvisé termina cette agréable soirée qui laissera le plus agréable souvenir aux membres de l'« Ancienne ».

UNE CÉRÉMONIE AU SQUARE WIBAUX. — Au retour d'une marche de nuit de 50 kilomètres, effectuée dans les meilleures conditions et avec le plus vil entrain, sous le commandement du lieutenant Paul Douai, la section militaire de l'« Avenir du Fresnoy », qu'étaient allés attendre, au pont de Mouvaux, les adultes, les pupilles et les fillettes, s'est rendue au Square Wibaux, où M. le capitaine Couvreur, délégué par M. le commandant Desnatures, l'a passée en revue, entouré de MM. Hocque, président, Motat et Dierkens, vice-présidents.

Malgré l'heure matinale une nombreuse assistance se trouvait au square Wibaux, pour applaudir les jeunes préparatistes et gymnastes à leur arrivée.

M. le capitaine Couvreur questionna chaque élève sur les différentes parties du brevet d'aptitude militaire et sur les soins corporels du futur soldat.

Il félicite M. Douai, lieutenant, M. Touillé, sergent, du dévouement qu'ils mettent au service de la préparation militaire. « Votre section, lui dit-il, fait des progrès incessants, que je me plais à constater publiquement; je vous engage à continuer l'œuvre que vous avez entreprise avec l'aide de tous les membres du Comité de l'« Avenir du Fresnoy ».

Les pupilles et les fillettes exécutèrent ensuite plusieurs mouvements d'ensemble, avec une sûreté et une précision parfaites, qui font honneur aux dévoués moniteurs Ghesquières et Henri Menely.

La cérémonie prit fin à 9 heures, au milieu de l'enthousiasme du public.

LES CONCESSIONS ÉCHUES AU CIMETIÈRE — La Mairie nous prie d'insérer l'avis suivant :

Les terrains du cimetière communal, désignés ci-après, vont être repris par la Ville, savoir : 1° Les terrains concédés pour quinze ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1911; 2° Les terrains concédés pour trente ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1909.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes placées sur ces terrains, sont priées de les faire enlever avant le 1er août prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents de la Ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'article 62 du règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'Administration municipale.

Le Maire de la Ville de Roubaix disposera des épitaphes emmagasinées depuis un an, si les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 15 août 1911.

MAIN MEURTRIE. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit lundi, après-midi, dans l'atelier de scierie mécanique de M. Arthur Duvinage, négociant, rue de Croix.

L'un des ouvriers, M. Félix Cochoy, âgé de 30 ans, était occupé à une raboteuse mécanique quand, par suite d'un faux mouvement, il eut la main gauche attaquée par les organes de la machine qui lui sectionna les quatre doigts. Le blessé qui habite Croix, a reçu les soins de M. le docteur Desrousseaux.

LE BONHEUR D'ÊTRE DÉBARRASSÉ DE L'ECZÉMA est impossible à décrire. Pensez combien vous serez heureux si vos démangeaisons et vos brûlures venaient à disparaître. Ce bonheur, il vous est facile de l'éprouver en employant le Cadum, la nouvelle découverte médicale contre l'Eczéma et autres maladies de la peau. Les démangeaisons cessent dès la première application et la guérison s'accomplit rapidement. Le Cadum vous soulage de suite et vous permet de dormir tranquillement. Il est souverain contre le Psoriasis, l'Acné, l'Impetigo, les Dartres, les Ecorchures, les Boutons, Points noirs et toutes les Affections de la Peau. La boîte d'essai, 50 cent. Toutes pharmacies. 7014

UN VOL DE ROBINET. — M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement, a été informé lundi matin, par M. Georges Augem, cafetier, rue de la Gare, 12, que deux individus inconnus s'étaient rendus dimanche soir, vers sept heures, chez lui et après s'être fait servir chacun une consommation étaient partis à la cour.

Quelques instants après leur départ, le cafetier constata qu'un robinet en cuivre d'une valeur de 3 francs, avait été enlevé d'un tuyau. Une enquête est ouverte.

EXPOSITION DE ROUBAIX. — En visitant le **Village Flamand**, ne manquez pas d'aller entendre à « **La Famille** », le piano électrique « **Phonolizt** », de la maison **Serépel**, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 21.12. 1101

UN GARÇONNET A LE BRAS FRACTURÉ EN JOUANT. — Raymond Desurmont, âgé de 12 ans, demeurant rue des Récollets, cour Dhondt, 7, jouant avec plusieurs camarades, fut poussé par l'un d'eux et tomba si malheureusement, qu'il se fractura le bras droit.

Il a reçu les soins de M. le docteur Montaigne, qui l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

30, GRANDE-RUE, ROUBAIX. Vente au détail aux prix du gros, Mardi 21, Mercredi 22 et Jeudi 23 juin, vente spéciale de **corsets.** 9435d

UNE FILLETTE BLESSÉE. — Une fillette de trois ans, Marie Blin, demeurant rue du Tilleul, cour Oxembre, 8, jouait, lundi matin, dans un lit avec son frère. Celui-ci l'ayant poussée, la fillette tomba du lit et se fractura la cuisse droite.

M. le docteur Lherbier a fait conduire la petite blessée à l'hôpital de la Fraternité.

COUPONS. — Messieurs **M. Naessens et C. Martin**, changeurs, 6, rue de la Gare, Roubaix, paient dès maintenant tous les coupons à échéance du 1er Juillet dont le taux est connu.

Ils rappellent aux capitalistes que la vérification des tirages est faite avec le plus grand soin, ce qui évite des pertes d'intérêts. 9434

UN ROUBAISIEN VICTIME D'UN VOL A LILLE. — M. Lagache, cafetier, rue Pierre-Motte, à Roubaix, déposait, il y a deux jours au « Bon Carnot », tenu par M. Ferré, un petit paquet contenant six montres en or, d'une valeur de 300 francs.

Lorsqu'il revint dans la soirée pour prendre possession de son colis, il apprit qu'un individu était venu le réclamer quelques instants auparavant.

La bonne foi de M. Ferré étant au-dessus de tout soupçon, M. Lagache a déposé plainte à la police qui fait rechercher l'audacieux filou.

DACTYLOGRAPHE, connaissant la sténographie et ayant bonne instruction, est demandé pour maison importante. Situation d'avenir. Ecr. au journal, init. L. C. 29. 9266

ECHO DU CONGRÈS DES POMPIERS. — M. Poulain, capitaine des pompiers à Denain, trésorier de l'Union des Sapeurs Pompiers a perdu, dimanche, soit en tramway, soit à l'Exposition, une serviette contenant les documents relatifs au congrès qui s'est tenu à Roubaix. La personne qui aurait trouvé cette serviette est priée de la déposer à la caserne des pompiers, boulevard Gambetta.

HALLE FLIPO. Très avantageux. Fruits à confitures, fraises, cerises, etc. 9421d

UN ROUBAISIEN NOYÉ A SAINT-ANDRÉ. — Hier, à huit heures du matin, on a retiré du canal de la Deûle, près de l'Ecluse, le cadavre du sieur Louis Catelle, né à Roubaix, le 2 août 1867, journalier, sans domicile fixe. Catelle, qui vendait de temps à autre des journaux, était très connu à l'Abattoir, où il était employé comme bouvier. Il était quelque peu déséquilibré. On croit à un suicide. Son corps a été déposé à la morgue.

LES PEINTURES Anti-rouille METOROL résistent aux acides, à l'humidité, à la chaleur. **Rasson frères,** 66, r. de l'Epeule, Rx. Tél. 923.

MAIN RATISSÉE. — Dans l'atelier d'ébénisterie de M. Henri Vanhitte, rue du Grand-Chemin, 84, un débiteur de bois, M. Emile Hache âgé de 21 ans, demeurant rue Béranger, 6, a été blessé à la main droite en sciant du bois à la toupie mécanique.

M. le docteur Labbe, a constaté une plaie par ratissage de l'extrémité de l'index et du médius droits. Le blessé devra subir une incapacité de six semaines de travail.

VIDANGES Roubaix-Tourcoing, H. Dael, 5, r. du Haze, Tg. Téléph. 16.81. Déménagements, wagons, voitures capitonnés. 703

UNE SERVANTE SE FRACTURE LE BRAS EN TOMBANT. — La servante de M. Louis Vandewiele, fabricant de rots, rue Pellart, 102, en vaguant aux besoins du ménage, a heurté un tapis et, en tombant, s'est blessée au bras gauche.

M. le docteur Bernard a constaté que la servante, Mlle Ernestine Foulon, gée de 38 ans, avait une fracture au tiers inférieur du bras gauche. Il lui a prescrit trois mois de repos.

Ils sont vraiment BEAUX, NOUVEAUX ET PAS CHERS, LES LUSTRES et APPAREILS (gaz-électricité), vendus chez DESCLEE FRÈRES et Cie, 14, RUE DU CURE, à ROUBAIX. 25 % MOINS CHER qu'ailleurs. RECHAUDS, FOYERS-CUISINIÈRES A GAZ. — ENTRÉE LIBRE. 9285

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de M. Fernand, négociant en matériel industriel, rue de Naples, 22, M. Henri Chéron, 97 ans, rue du Mont-à-Leux, 52, à Wattrelos, s'est contusionné le coude droit en tombant. Trois semaines de repos. Docteur Harlet.

— Dans l'atelier d'apprêt de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance, l'un des ouvriers, M. Charles Kain, 48 ans, rue de l'Ermitage, 17, s'est contusionné la jambe droite en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Harlet.

NOUS APPRENONS la mort de M. Hippolyte Laroche, Secrétaire Général de la Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie « Le Conservateur », décédé en son domicile, à Beauchamp, à l'âge de 67 ans.

Sa mort provoque les unanimes regrets de tous ceux qui ont connu cet homme courtois et distingué. 7401-a-d

ENTERREMENTS DU MARDI 20 JUIN 1911. — Mme veuve Henri Deleporte, née Elise Leserre, 9 h. 1/2, église St-Sépulcre. — M. Louis Haquette, 9 heures, église St-Pierre, Croix.

CROIX

UN CHEVAL QUI S'EMBALLE. — Acte de courage. — M. Montaigne, garçon boucher, place de la République, à Croix, effectuait, lundi matin, vers huit heures, une livraison de viande au château de la Fontaine. Tandis qu'il se trouvait à l'intérieur, le cheval s'échappa et reprit à toute vitesse la route de Croix. Au moment où il arrivait place de Croix, un tramway de Lille débouchait du Brœucq. Une collision était à craindre. Courageusement, M. Arthur Claerbout, 28 ans, 44, rue de Thionville, à Croix, descendit du char et se jeta à la tête de l'animal. Il parvint à faire éviter un tamponnement, mais il fut renversé par le cheval qui continuait à courir et traîné pendant quelques mètres. Il a été légèrement blessé à la jambe gauche et a reçu les soins de M. le docteur Barroyer qui lui a prescrit quelques semaines de repos.

WASQUEHAL

LE DINQUANTENAIRE DE LA FANFARE. — Les fêtes organisées par la Fanfare de Wasquehal, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, se sont terminées, dimanche, par une fête intime, réservée aux musiciens et à leur famille.

Le président jubilaire, M. Lepers, et la Commission administrative de la Fanfare adressent leurs plus sincères remerciements à tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont participé à l'organisation des fêtes jubilaires et contribué à leur succès.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la Compagnie du gaz, M. Emile Messiaen, 48 ans, 21, rue de Lille, à Croix, était occupé dans la cour de la gare de Croix, à charger des sacs de coke dans un wagon, lorsqu'en soulevant un sac, il se fit un effort. Douze jours de repos. Docteur Barroyer.

UN FAIT

La 6 cylindres si souple pour la ville et si résistante pour le tourisme, n'est plus aujourd'hui l'apanage exclusif de quelques fortunés chauffeurs. Depuis que Clément-Bayard a établi, avec le soin, le fini et la précision qui sont les caractéristiques de sa construction, ces merveilles qui sont les 15 HP., 6 cyl., à 7.500 fr. et la 20 HP, 6 cyl. à 9.000 francs, les adeptes enthousiastes de la 6e cyl. ne se comptent plus. 7402a-d

LANNOY

RÉUNION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE. — La Commission des fêtes se réunira, jeudi prochain, à huit heures du soir, à la salle de la Mairie, à l'effet de poursuivre l'élaboration du programme de la fête nationale.

Le président de la société municipale de gymnastique « La Lannoyenne » est convoqué à cette séance.

ASCQ

Un accident d'automobile sur la route nationale de Lille à Tournai

UN CYCLISTE EST RENVERSÉ ET BLESSÉ GRIÈVEMENT

Un jeune homme, Victor Leleu, âgé de 27 ans, et exerçant la profession de meunier à l'établissement Beaucamps, à Ascq, était sorti dimanche vers 8 heures du soir, avec un vélo qu'il venait d'acheter.

Ne sachant pas, encore bien conduire sa machine, il faisait en roulant de fréquents zig-zag, qui lui furent fatals. En effet, derrière lui, venait à grande vitesse, une automobile appartenant à M. Branswychk, négociant en charbon, demeurant 31, boulevard des Ecoles, à Lille; le vélocipédiste, voulant éviter l'automobile, se déplaça de sa droite, pour laisser place à la voiture, mais celle-ci, suivant en cela la coutume, crut bien faire en dépassant par la gauche le vélo. Une terrible rencontre s'en suivit, M. Victor Leleu fut projeté, avec force, en avant, et alla s'écraser sur le trottoir.

De suite on releva le pauvre homme, tandis que l'auto stoppait. M. le docteur Delezenne, appelé de suite, releva une fracture à la jambe gauche avec plaie au tibia, ainsi que de graves contusions à l'œil droit et au coude gauche.

Il semble qu'un repos de quatre mois, ne sera pas trop long, pour remettre complètement le blessé.

HEM

Une conférence publique et contradictoire

Sous le patronage de la « Ligue anticléricale » était organisée, lundi soir, à Hem, une conférence publique qui devait être une controverse entre M. Durrlemann, pasteur protestant à Roubaix, et M. Inghels, socialiste, sur le sujet suivant : « Christianisme et socialisme ».

La réunion était annoncée pour 7 heures. 7 heures passent... 7 heures 1/2... 8 heures... M. Durrlemann est là, mais M. Inghels ne paraît pas... Las de l'attendre, M. Vandendriesche, conseiller municipal à Hem, qui présidait, se décida à ouvrir sans lui la séance.

M. Durrlemann prit donc la parole. Il montra, dans sa conférence, que le socialisme, non pas « le collectivisme matérialiste et jouisseur », mais celui qu'il définit simplement, une aspiration vers un mieux-être social, vers plus de justice, plus d'égalité, plus de fraternité, est en somme basé sur les principes évangéliques. Ces principes font les hommes tous frères dans une même paternité divine; ils les unissent dans une égale et même chute originelle qui doit leur enlever tout esprit d'orgueil les uns envers les autres, et aussi dans une même destinée surnaturelle.

L'auditoire avait écouté dans un silence sympathique le développement du conférencier.

Celui-ci y avait cependant mêlé quelques brèves attaques anticatholiques.

M. Victor Diligent, avocat à Roubaix, intervint. Sans souscrire à l'emploi du mot « socialisme » pour désigner l'effort vers le mieux-être matériel et moral préconisé par tous les « sociaux », il fit remarquer qu'aux thèses essentielles de l'orateur précédent les catholiques n'hésitaient pas à souscrire; que le Pape Léon XIII notamment, avait montré d'une façon définitive, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, que loin de se désintéresser du mal social, le catholicisme savait en dénoncer tous les abus et promouvoir les remèdes qui sont en son pouvoir. C'est pourquoi les catholiques tiennent, suivant le mot du P. Gratry « à jeter dans les destinées du monde leur poids de justice et de bonté. »

— C'est malheureux que le Christ ne soit pas là lui-même pour exposer sa doctrine, fait remarquer alors le président de la réunion.

— Mais nous sommes ses disciples et nous sommes-là pour le faire, répond Me Diligent.

Plus personne ne demandant la parole, le président s'écrie : Alors, il n'y a pas de libre-penseur pour contredire les orateurs protestant et catholique?...

C'est le silence qui lui répond.

Et de cette réunion organisée par une Ligue anticléricale, les auditeurs se retirèrent, n'ayant entendu que deux orateurs chrétiens.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal s'est réuni à sept heures trois quarts, en session budgétaire, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire.

Etaient présents: MM. Lallart, adjoint; Duhamel, Duclaux, Delgrange, Vandendiesche, Decottignies, Mauche, Desprez, Humbert, J.-B. Prévost, Dujardin, Catteau, Jacyère, Delacroix, Florent Prévost et Clarisse. — Absents: MM. Desbonnets, adjoint, excusé; Vincent, Lepers, Delsalle, Obert.

M. Clarisse est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Comptes et budgets communaux. — L'exercice clos de 1910 s'établit comme suit: recettes globales 85.089 fr. 33; dépenses déunies, 65.637 fr. 84. Il résulte donc un excédent de recettes de 19.251 fr. 49.

Cette même somme à laquelle vient s'ajouter une autre somme de 98 fr., constitue, en recettes et en dépenses, le budget additionnel de 1911.

Après l'exercice du compte administratif de 1910, M. Lallard, adjoint, qui, pour un instant avait pris la présidence, propose des félicitations à M. le Maire pour sa gestion. Approbation unanime.

M. le Maire vient reprendre ensuite possession du fauteuil présidentiel et il expose les menues dépenses portées au budget additionnel.

Ce dernier est approuvé.

Le Conseil des prud'hommes de Lannoy. — Les membres de ce Conseil, qui a été installé le 3 avril dernier, sollicitent une rétribution de la commune.

M. Delgrange. — Et les patrons millionnaires faisant partie de cette institution toucheront aussi?

M. Clarisse. — C'est la loi.

Plusieurs conseillers. — On peut protester à ce sujet.

Une discussion s'engage à la suite de laquelle on vote un subside de 200 fr.

Des fournitures scolaires des enfants fréquentant des écoles étrangères. — On vote un crédit de 100 fr. pour les enfants fréquentant l'école de Touffiers et les enfants ayant reçu le certificat d'études primaires de même que ceux qui sont dans le même cas et qui vont à l'école de Lannoy tout en habitant Hem, auront les mêmes gratifications que les jeunes diplômés allant aux écoles communales, notamment celle de prendre part en groupe à un voyage à la mer.

Le budget primitif de 1912 se balance en recettes et en dépenses par la somme totale de 69.348 fr. 29.

M. Delgrange demande de faire savoir en temps utile, aux chômeurs de se faire inscrire pour bénéficier de l'allocation ont le droit, au chapitre du crédit affecté à la caisse de chômage. On lui promet que le nécessaire sera fait pour que le crédit soit appliqué à sa destination.

Les allocations au personnel officiel enseignant. — M. Vandendiesche demande de rendre uniforme l'allocation aux directeurs et directrices des écoles officielles de la localité, au taux annuel de 475 fr.

M. Dujardin demande à ramener ce dernier à 450 fr.

M. le Maire. — Une diminution d'allocation constituerait un blâme à ces fonctionnaires; dans les villes on est large pour eux et dans les indemnités qui leur sont accordées, est comprise celle de résidence.

M. Delgrange. — C'est peut-être une erreur d'avoir été trop large à leur égard.

M. Clarisse (à M. Delgrange). — Quand j'ai proposé une diminution des allocations antérieurement, tu m'as combattu.

M. Duhamel. — Je me rallie à la proposition de M. Dujardin.

M. Florent Prévost proteste contre toute diminution qu'on pourrait proposer des allocations accordées au personnel enseignant.

M. J.-B. Prévost est d'avis que le directeur et la directrice de l'école des « Trois-Baudets » devraient toucher aussi chacun 500 fr. par an.

On procède aux votes secrets.

La proposition de M. Vandendriesche est rejetée.

Celle de M. Dujardin qui réduit et uniformise les allocations aux directeurs et directrices à 450 francs, est votée pour l'année 1912.

M. Florent Prévost exprime son regret de l'émission de ce vote.

Divers. — On vote des félicitations au directeur du théâtre Otto, qui a donné une représentation au bénéfice du Bureau de bienfaisance.

— On décide que des concerts auront lieu aux principaux hameaux en juillet, août et septembre.

— Le voyage à la mer pour les enfants ayant reçu le certificat d'études primaires aura lieu le lundi de la fête des Fabricants.

— Le matériel de l'ancienne société de gymnastique qui existait autrefois, est transféré de la Mairie à la « Gauloise », qui vient de se fonder aux « Trois-Baudets ».

— Un habitant qui se plaint qu'on dépose des immondices dans un angle de la Place, contre sa propriété, obtient satisfaction. On mettra un écriteau pour prévenir le public d'avoir à ne plus effectuer de dépôts à cet endroit.

— M. Clarisse demande de faire prendre des mesures par la Compagnie des chemins de fer du Nord, pour rendre moins dangereux l'arrêt des trains du Petit-Lannoy, où plusieurs accidents mortels se sont déjà produits.

M. le Maire promet qu'on écrira à la Compagnie afin de la prier d'apporter un peu plus de sécurité pour les voyageurs à l'endroit incriminé.

La séance publique est levée à 10 heures; puis l'assemblée siège à huis clos pour l'examen des affaires d'assistance.

LA CONSULTATION MENSUELLE DES NOURRISSONS aura lieu mercredi, à deux heures et demie.

BLESSÉE AU COTÉ. — A la briqueterie de M. Oscar Briffaut, une ouvrière, Mlle Flore Bourgies, 19 ans, s'est contusionné le côté droit du thorax en travaillant. M. le docteur Coubronne lui a prescrit un repos de dix jours.

LEERS

TRAGIQUE ACCIDENT

ETAT GRAVE DE LA VICTIME

Un accident dont les suites pourraient être fatales s'est produit dans l'établissement de M. Motte-Bossut, lundi matin.

Vers 9 heures, un ouvrier encolleur, M. Emile Merchez, s'étant rendu dans la construction édifiée récemment pour recevoir la nouvelle machine, crut remarquer une masse informe dans le sous-sol.

S'étant approché, il constata, épouvanté, qu'un homme gisait là, ne donnant plus signe de vie. C'était en effet, M. Pierre Deproost, âgé de 77 ans, entrepreneur des travaux de menuiserie de la maison qui, on ne sait encore dans quelles circonstances, était tombé là. Avec l'aide de quelques personnes, M. Merchez retira le pauvre vieillard de sa fâcheuse position; celui-ci après que sa femme eut été prévenue avec les ménagements nécessaires, fut transporté à son domicile situé à proximité de l'usine.

M. Phalempin appelé d'urgence donna à M. Deproost les premiers soins et de suite, il jugea son état très grave. Appelé par dépêche, le beau-fils du blessé M. le docteur Plouvies arriva dans la journée.

Les deux praticiens ne purent que s'appliquer à soulager M. Deproost, qui se trouve toujours dans le coma. En raison du grand âge de la victime de ce tragique accident et de la gravité de la blessure relevée au sommet de la tête, une issue fatale est à redouter.

Les bruits les plus divers ont circulé sur la façon dont s'est produit l'accident, que nous relatons. La victime n'ayant pu causer et l'accident n'ayant pas eu de témoins, on en est réduit aux hypothèses. La plus vraisemblable et la plus admise est que M. Deproost en passant sur le bord de la cage a eu un éblouissement qui a déterminé sa chute.

La nouvelle de l'accident a été rapidement colportée dans la commune et y a suscité une vive émotion.

SAILLY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal de Sailly vient de se réunir, sous la présidence de M. Lapage, maire. — Etaient présents: Messieurs Deberghe, adjoint; Deschamps, Lepers, Duvilliez, Leuridan, Lepève, Franchomme, Hennion, Desplanques, conseillers municipaux. — Absents: MM. Delcdalle, Parent.

Les divers budgets. — Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil élit M. Deberghe, adjoint, comme président de séance.

Lecture est ensuite donnée du compte administratif de la commune pour l'année 1910.

Celui-ci accuse: 26.151 fr. 16 de recettes et 24.756 fr. 70 de dépenses, d'où un excédent de recettes de 1.39 fr. 25.

M. Deberghe propose des félicitations à M. le Maire pour sa bonne gestion.

M. Lepers lui, au contraire, propose de voter un blâme, « car, dit-il, si nous avons un excédent de recettes, c'est que les contributions ont augmenté et d'ailleurs M. le Maire fait des dépenses sans en parler au Conseil, exemple: le trottoir de l'école des filles. »

M. Duvilliez et M. Deschamps parlent dans le même sens; mais M. Deberghe défend M. le Maire et dit à la minorité libérale, qu'elle est bien dans son rôle et qu'elle fait preuve de mauvaise foi.

Mais M. Duvilliez fait remarquer que pas un conseiller municipal n'a levé la main, pour approuver la gestion du maire et de ce fait il conclut que personne, sauf M. Deberghe, ne le soutient.

On passe, ensuite, au budget primitif de l'année 1912, il s'équilibre en recettes et en dépenses par la somme de 14.060 francs. Ces divers budgets, après quelques observations, sont acceptés par la majorité.

L'éclairage au gaz. — M. le secrétaire donne alors lecture d'un projet de contrat avec la Compagnie Desclée de Roubaix, ayant pour but de munir la commune de l'éclairage au gaz. La Compagnie propose d'éclairer les quartiers les plus populeux. Pour les autres les frais de canalisation seraient partagés entre la commune et la Compagnie.

Le prix du gaz reviendrait à 0 fr. 012 par heure et par bec.

M. le Maire propose d'éclairer la commune du 1er septembre au 31 avril, jusqu'à 10 heures du soir en semaine et jusqu'à onze heures le dimanche.

L'éclairage reviendrait à 12 fr. 50 par lanterne. Il faut 34 becs, cela fer